

**M. & Mme Alexandra et Lionel FESCHET**

11 boulevard des baguiers  
83200 TOULON

**Réf. : Réf. à DEV00031**

**Demande des clients :** Suite à l'acquisition de leur nouvelle résidence principale, les clients ont déposé un permis de construire pour la surélévation partielle de leur maison et la modification des ouvertures extérieures. Les travaux de modification des ouvertures extérieures et la suppression de cloisons intérieures pour ouvrir les espaces intérieurs du RDC ont démarré début octobre.

Les clients souhaitent maintenant repenser l'agencement intérieur du RDC (hors T2 indépendant au RDC) et de l'étage de leur maison, soit environ 196m<sup>2</sup>. Leur demande porte sur la modernisation des espaces, dans un style clair, lumineux, plutôt épuré et chaleureux. Les travaux sont aussi l'occasion d'ajouter des rangements, aujourd'hui en nombre insuffisant.

Les besoins exprimés par la famille sont les suivants :

### 1/ Au RDC :

- une entrée : Commune à la famille et aux invités, elle est le point principal d'accès à la maison et doit pouvoir aussi accueillir les vestes et la dizaine de paires de chaussures de saison, quelques sacs / cartables, ainsi que chapeaux et casquettes (les autres blousons et chaussures sont stockés ailleurs dans la maison).
- un salon : Tourné impérativement vers le Nord pour bénéficier de la vue sur les massifs, le salon est l'endroit convivial où se réunir pour l'apéritif ou pour jouer. Il accueille actuellement 2 canapés (2 et 3 places). Une télé murale 65cm (avec amplificateur) est à intégrer (visible ou cachée). Un poêle à pellets est envisagé (conduit visible ou habillé) ; son emplacement reste à déterminer. Des rangements sont à imaginer (au salon ou ailleurs) pour les nombreux livres (sans nécessité d'y accéder régulièrement).
- une salle-à-manger : Utilisée lorsqu'il y a plus de 5 personnes à la maison, elle abrite une grande table (à conserver) et huit chaises. De nombreux rangements (invisibles) pour la vaisselle sont à prévoir.
- une cuisine ouverte : Pièce de vie principale de la famille, elle comprend un espace préparation avec un plan de travail de 1,5 à 2m de long, du rangement pour les ustensiles et les provisions, tout l'électroménager nécessaire (four, plaque, micro-onde, cafetière, frigo américain dont l'arrière pourrait être côté buanderie) et un espace restauration pour 4 à 5 personnes (table avec chaises / pas de bar américain ou de plan de travail haut). Compte tenu de la météo de la région, la cuisine doit impérativement être connectée à l'extérieur (actuellement, c'est la terrasse Nord qui est la plus utilisée).
- une buanderie : Spacieuse, elle regroupe tout ce qui touche au linge (machine à laver, sèche linge, planche à repasser, fer, panier à linge, étendoir en hiver, stockage des draps / serviettes / torchons / ...) et au ménage (aspirateur, balais, chargeurs des appareils ménagers, ...). Elle sert aussi d'espace de rangement complémentaire (jeux de société, serviettes de plage, attelles, ...).
- une chambre parentale : Dotée d'un dressing (dont les cloisons sont éventuellement modifiables), d'un WC indépendant déjà installé, la chambre doit répondre à un besoin d'insonorisation compte tenu des horaires décalés de Monsieur et Madame, tout en n'éloignant pas trop la salle d'eau de la chambre. La SdE privative doit être suffisamment spacieuse et non aveugle (même si les châssis fixes sont acceptés). Elle contient une vasque de 80cm avec un robinet, une douche italienne 90x120cm, un miroir, quelques rangements. La partie Nuit, souhaitée minimaliste, accueille un lit 180x200 cm, avec idéalement une tête de lit permettant d'y camoufler des livres.
- un espace de travail pour Monsieur : Cet espace reste la variable d'ajustement du projet, le T2 pouvant servir d'espace de télétravail.
- un WC pour le RDC : Doté d'un lave-main, ce WC peut être aveugle. A noter que pour l'instant, ce sont les WC de la chambre parentale qui font office de WC pour le RDC.

**2/ A l'étage :**

- 3 chambres : Les chambres sont affectées à Maxie, Noe et Louis. Elles contiennent des lits double. Des placards / armoires sont à ajouter quand ils n'existent pas déjà.
- un bureau pour Madame : Madame y travaille le soir et le vendredi après-midi. Elle souhaite un bureau lumineux, avec une vue sur l'extérieur. Son bureau doit comprendre un grand plan de travail sur lequel poser son PC portable et laisser ses documents sortis, ainsi des rangements pour ses nombreux manuels et pour l'administratif de la maison. Ce bureau servira aussi de chambre à Anaïs lorsqu'elle vient et devra donc prévoir un couchage et un peu de rangements pour ses affaires.
- une salle de bain : Une baignoire et une double vasque sont à prévoir compte tenu de la taille de la famille.
- des WC : Les WC à l'étage sont à conserver (indépendants ou dans la SdB).
- du rangement : L'espace rangement actuel est insuffisant.

L'escalier reliant le RDC à l'étage sera remplacé. L'emplacement, le matériau et la forme du futur escalier restent à valider (sortie possible sur la mezzanine ou dans le bureau). Quels que soient les choix, les clients souhaitent un escalier élancé, léger.

La possibilité de ne pas conserver en intégralité le plafond rampant dans le salon est envisagée par les clients.

**Remarques générales :**

- Les emplacements et les dimensions des ouvertures extérieures ne pourront pas être modifiés. Il en va de même des cloisons séparatives du T2 rénové très récemment et des WC de la chambre du RDC.
- Le sujet de l'accessibilité n'est pas à prendre en compte, la maison nécessitant d'ores et déjà de franchir 18 marches pour y entrer.
- Les clients ont choisi du parquet pour le sol de la chambre parentale et du travertin grandes dimensions pour tout le RDC. Un plancher chauffant électrique est prévu (le niveau du sol fini sera le même qu'actuellement) et la climatisation conservée (éventuellement déplaçable).

**Délai de réalisation** : Début des études au plus tard 3 semaines après réception du devis signé et de l'acompte.

*Nota* : Pour des raisons d'assurance décennale, dès lors que le projet touche à des structures porteuses, le recours à un bureau d'études est obligatoire. Les tarifs annoncés dans le présent devis ne comprennent pas les éventuelles missions de bureaux d'études (ex : Bureaux d'études Structures, Fluides, Acoustique, ...) qui sont réglées directement par les clients aux bureaux d'études.

Libellé	Montant
<p>DECOUVERTE DU PROJET ET REMISE AU PROPRE DE L'EXISTANT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Découverte de la maison actuelle et du projet des clients à partir de l'étude des documents, plans, photos envoyés par les clients.</li> <li>- Premier rendez-vous de 2H30 en visio pour compréhension de la demande des clients.</li> <li>- Remise au propre, en 3D, des plans du projet à partir du permis de construire, des plans 2D et des coupes de l'architecte et du bureau d'études (documents transmis par les clients), ainsi que des supports annotés par les clients.</li> <li>- Compte tenu de la distance géographique, des évolutions survenues depuis le dépôt du permis et des travaux de maçonnerie qui ont déjà démarré, analyse et validation, par les clients, des plans remis au propre par RÈV'L avant démarrage de la phase d'esquisse.</li> </ul>	500,00 €
<p>FAISABILITE / ESQUISSE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A partir du plan remis au propre, des contraintes techniques de la maison et de la contrainte des ouvertures extérieures non modifiables, recherche des différentes possibilités d'agencement du RDC (hors T2) et du 1er étage pour répondre aux besoins exprimés par les clients.</li> <li>- Sélection des deux ou trois propositions les plus pertinentes, avec réalisation d'un plan esquissé au 100ème.</li> <li>- Rendez-vous de 2H30, en visio, avec les clients, pour la présentation des propositions. Validation du principe architectural retenu par les clients et définition plus précise des aménagements intérieurs</li> </ul>	1 500,00 €

Libellé	Montant
souhaités. Amorce d'échanges sur les choix de matériaux, couleurs, ambiances. - Envoi informatique du dossier de présentation.	
<b>REMARQUES IMPORTANTES</b> : La prestation s'effectuant à distance, depuis Niort, il est bien noté par les clients que : - Les plans qui serviront de base au travail de conception de RÊV'L prendront appui uniquement sur les documents transmis par les clients (plans de l'architecte et du bureau d'études Structures) et les informations relayées par les clients (ex : compositions et épaisseurs des murs / dalles / couverture, modification dimensions / positionnement des ouvertures en cours de réalisation par l'entreprise de maçonnerie...). Une revalidation de la remise au propre de l'existant sera effectuée par les clients avant le démarrage de la phase Esquisse. <b>En conséquence, l'entreprise RÊV'L ne pourra être tenue responsable des éventuels écarts constatés entre la réalité et les plans de l'existant produits par RÊV'L.</b> - Les tarifs pratiqués par les entreprises locales et les coûts des matériaux dans la région de Toulon ne sont pas connus par RÊV'L et ne permettent pas une estimation prévisionnelle du coût des travaux.	
ACOMPTE REGLE Facture d'acompte FAC00042 : Un acompte de 600 € a été réglé par les clients à la signature du devis (virement réalisé le 25/10/2023).	-600,00 €

Règlement	Virement	<b>Total</b>	<b>1 400,00 €</b>
Echéance(s)	1 400,00 € au 29/12/2023		
Coordonnées bancaires			
Nom	CCM NIORT		
IBAN	FR7615519391020002365500221		
BIC	CMCIFR2A		

Pour rappel : Les factures d'acomptes vous sont adressées, pour règlement partiel, à l'issue de chacune des étapes du projet.  
TVA non applicable art. 293 B du CGI.

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).  
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

Assurances Décennale et RC professionnelle souscrites auprès d'AXA France IARD SA, représenté par l'EURL DEBIAIS CHRISTELLE, agent général d'assurances à CELLES-SUR-BELLE. Siège social AXA : 313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX. Contrat n°10956146804. Couverture géographique en France métropolitaine.